



SNUipp-FSU 67
4, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter: <http://twitter.com/snuipp67>



Déclaration liminaire CAPD du 15 septembre 2020

Monsieur le Président,

Nous siégeons aujourd'hui à la dernière CAPD promotions, après avoir vécu l'an dernier la dernière CAPD mutations. Avec la loi de transformation de la Fonction publique, le gouvernement enterre le paritarisme, bafoue les votes exprimés par les personnels aux élections professionnelles, met fin à un travail commun et fructueux au service d'une profession et au dialogue social dont la qualité est un facteur de prévention des risques psychosociaux . Le SNUipp-FSU et la FSU ont combattu la loi de transformation de la Fonction Publique, régressive pour les droits des agents, attaquant leur statut et totalement inadaptée aux situations de crise. Le SNUipp-FSU et la FSU continuent bien sûr à revendiquer son abrogation. Quand Anicet Le Pors a inscrit et sécurisé dans les textes, les droits et devoirs des fonctionnaires dans les 3 fonctions publiques, il l'a fait sur la base d'une vision politique et de valeurs, l'humanisme, le service aux citoyens, ainsi que des droits et devoirs pour les personnels libérés du joug des influences locales et des tripatouillages de toute nature. A rebours de cette posture progressiste de 1983, la loi d'août 2019 a été portée par le serviteur zélé d'un gouvernement dont l'objectif est la casse des services publics. Quand la loi de 1983 servait l'Etat et les usagers, celle d'août 2019 détruit le bien commun en servant les intérêts particuliers. Pour ne parler que de notre profession, le mouvement sans CAPD a prouvé qu'en aucun cas la loi Dussopt n'a permis plus d'efficacité et de modernité dans la mobilité des enseignants du premier degré.

Pourtant, preuve a été faite pendant de nombreuses décennies au sein des CAPD, que les représentants du personnel ont une expertise irremplaçable permettant de repérer des erreurs et de soulever des situations personnelles problématiques, mais surtout que cet espace ouvre un débat sain et nécessaire sur l'esprit global de la gestion des personnels dans un esprit d'équité et de transparence. Plus que jamais, dans cette rentrée pleine d'incertitudes et d'anxiété, en raison de la situation sanitaire mais surtout de la façon dont notre ministère la gère, dans un contexte social plus que morose, les enseignants ont besoin de pouvoir compter sur une hiérarchie bienveillante, disponible et travaillant en étroite collaboration avec des représentants légitimement élus qui ont à offrir leur expérience du terrain, du métier et de la profession, leurs connaissances des textes réglementaires et leurs compétences techniques.

Alors que notre ministre répétait à tout va que la rentrée devait se faire « la plus normale possible » mettant en place un protocole allégé et laissant la responsabilité d'appliquer les recommandations aux chefs d'établissement et aux directeurs, moins de deux semaines après la rentrée des élèves et des professeurs, les cas de covid se multiplient de manière exponentielle au sein de l'Education nationale. De nombreux établissements, écoles ou classes sont temporairement fermées, et ce nombre s'accroît chaque jour. De plus en plus d'élèves et de personnels sont placés en quatorzaine et pour certains sont atteints de la Covid-19. Alors que le SNUipp-FSU et la FSU avaient alerté bien en amont sur le manque de préparation et avaient souligné que le manque récurrent de moyens aurait à cette rentrée des effets amplifiés, la situation se dégrade encore plus vite que ce que nous aurions pu imaginer.

Pour le SNUipp-FSU67, le décalage entre certaines prescriptions et la réalité des écoles aurait pu être amoindri si le ministère avait respecté les prérogatives du CHSCT ministériel, rappelées par la FSU lors du CHSCTMEN du 27 août

Il aurait été plus simple d'anticiper en diffusant avant la rentrée les textes qui permettaient aux personnes vulnérables, aux enseignants en isolement, aux parents devant garder leurs enfants d'être fixés sur leur position administrative. Le protocole sanitaire a été prévu pour protéger les élèves et permettre que les élèves soient tous accueillis dans les écoles d'où l'ajout dans le protocole de « dans la mesure du possible ». Mais rien n'est fait pour protéger l'agent : pas de distanciation physique possible puisque le taux d'encadrement n'a pas augmenté et qu'il se retrouve avec des classes entières, pas de brassage limité puisque les élèves sont mélangés à la cantine et au périscolaire, pas de protection pour les enseignants puisque les élèves ne portent pas de masque et les enseignants portent des masques qui ne sont pas efficaces. L'Education Nationale a failli dans sa responsabilité de préservation de la santé au travail. Alors vous comprendrez que lire un message d'un IEN qui met en cause une équipe pour la fermeture d'une école, nous a indigné. Alors que la distanciation physique n'est pas respectée dans certaines réunions institutionnelles et que le gel hydro alcoolique n'est pas présent, que l'on demande aux enseignants en isolement de se rendre à des réunions institutionnelles ou dans leur école pour assurer la continuité scolaire, comment peut-on penser que le seul facteur de contamination ait été le repas pris en commun le midi ? En effet, il faut analyser cette situation et faire des préconisations pour le repas des enseignants dans les écoles mais mettre au pilori toute une équipe n'est pas la solution et ne peut être acceptable.

Le SNUipp-FSU67 exige une véritable protection pour les enseignants du premier degré :

- des masques chirurgicaux pour tous en nombre suffisant,
- la présence de gel hydro alcoolique dans toutes les salles de réunion sans point d'eau,
- le respect de l'isolement pour les enseignants concernés,
- Une plus grande réactivité de l'ARS dans les fermetures de classes, et la détection des cas contact
- Un meilleur accompagnement des équipes quand celle-ci sont concernées,
- D'appliquer le principe de précaution et de fermer la classe dans le cas de suspicion,
- De diffuser à tous les agents les directives concernant les personnes vulnérables, concernant la situation administrative des personnels cas contacts ou contaminés, concernant les personnels dont les enfants ne sont plus accueillis dans leur école,